

JOURNAL**OFFICIEL**

de la

République Démocratique du Congo

Cabinet du Président de la République

Kinshasa - 1^{er} décembre 2010**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

Ordonnance d'organisation judiciaire n° 10/076 du 26 novembre 2010 portant nomination d'un Premier Président de la Cour Suprême de Justice.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 69, 79, 82 et 223 ;

Vu l'Ordonnance-loi n° 82/020 du 31 mars 1982 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires, spécialement en son article 2 ;

Vu la Loi organique n° 06/020 du 10 octobre 2006 portant statut des Magistrats, spécialement en ses articles 16 et 17 ;

Vu la Loi organique n° 08/013 du 05 août 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature, spécialement en ses articles 1, 7 et 17 ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

Vu le dossier personnel de l'intéressé ;

Revu l'Ordonnance n° 09/066 du 15 juillet 2009 portant nomination d'un Premier Président de la Cour Suprême de Justice ;

Sur proposition du Bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

ORDONNE :**Article 1 :**

Est déchargé des fonctions qu'il occupe actuellement et nommé à la fonction et au grade de Premier Président de la Cour Suprême de Justice, Monsieur Kitoko Kimpele, Matricule : 289.564.

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Article 3 :

Le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 26 novembre 2010

Joseph KABILA KABANGE

Adolphe Muzito
Premier Ministre